

■ Appel à projets de l'Institut National du Cancer (INCa)- Prévention - renforcer l'action et les politiques de prévention nutritionnelle des cancers

L'INCa vient de publier son appel à projets annuel de soutien aux études, expérimentations et actions pour améliorer la prévention et le dépistage des cancers (DEPREV). Concernant le volet prévention il s'agit de renforcer l'action et les politiques de prévention nutritionnelle des cancers. Différents axes, sur lesquels des projets sont attendus sont décrits en détails dans le texte d'appel à projets. Ces axes sont :

Axe 1 : Actions de prévention nutritionnelle dans le milieu scolaire

Axe 2 : Démarches de promotion de la nutrition sur le lieu de travail

Axe 3 : Action de prévention nutritionnelle visant à la réduction des inégalités sociales de santé, portant notamment sur la manière d'introduire des produits tendant vers une alimentation durable et équilibrée dans les paniers d'achat

Axe 4 : Mieux comprendre les logiques d'acteurs et leurs stratégies d'action pour rendre les politiques de prévention nutritionnelle plus efficaces

Axe 5 : Impact de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur les comportements nutritionnels

La date limite de soumission des dossiers de candidature est le **lundi 25 février 2019**.

Retrouver le texte d'appel à projets DEPREV 2019 ainsi que le dossier de candidature sur le site de l'INCa : <https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Appels-a-projets-en-cours/DEPREV2019>.

■ Relance de la signature des Chartes Collectivités actives du PNNS

Les collectivités territoriales disposent de nombreux atouts pour agir dans le domaine de la nutrition de par leur proximité avec la population et des nombreux professionnels intervenant dans les domaines de la santé, de l'action sociale, de l'éducation et de la vie économique. Plus de 300 élus de collectivités territoriales avaient signé les chartes des villes ou des départements actifs du PNNS entre 2005 et 2012, démontrant leur engagement à déployer des actions concrètes en cohérence avec le PNNS, sur leur territoire. Ces chartes ont été actualisées et relancées par la Ministre des solidarités et de la santé en mai 2018 en lien avec le Président de l'Association des Maires de France et des Intercommunalités. Pour devenir signataire, le maire, le président de l'intercommunalité ou le président du conseil départemental en fait la demande par écrit auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de sa région.

Retrouvez les chartes, la procédure d'adhésion et les guides à l'usage des élus sur :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/le-programme-national-nutrition-sante/article/les-villes-actives-du-pnns> pour les villes

<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/le-programme-national-nutrition-sante/article/les-departements-actifs-du-pnns> pour les départements

■ Lancement par la DGS d'une expertise collective IRD nutrition en outre-mer

La Direction générale de la santé a mandaté l'Institut de recherche pour le développement (IRD) afin de mener une expertise collective sur la nutrition en outre-mer. Cette expertise vise à réaliser un état des lieux de l'état nutritionnel des populations d'outre-mer incluant tous les types de malnutritions, aussi bien par carence (sous-nutrition ; carences spécifiques en certains micronutriments) que par excès (obésité et maladies chroniques associées). Le périmètre concerne la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion et Mayotte. Il s'agit de dresser un constat des divergences et similarités sur l'état nutritionnel entre les DROM afin de permettre d'orienter les politiques publiques et en particulier le volet outre-mer du PNNS 4. Les résultats de l'expertise collective IRD sont attendus pour le premier trimestre 2020 et feront l'objet d'une publication par l'IRD.

■ Prise en charge du risque d'obésité de l'enfant : « Mission retrouve ton cap »

En février 2018 a été lancée, sous l'égide de l'Assurance Maladie et du Ministère des solidarités et de la santé, dans 3 territoires (Nord et Pas de Calais, Seine-Saint-Denis, La Réunion), une expérimentation pour prévenir l'obésité chez l'enfant de 3 à 8 ans. Elle consiste à proposer une prise en charge précoce, pluridisciplinaire et gratuite aux enfants repérés à risque par le médecin qui les suit, sur la base de critères anthropométriques. L'enfant et sa famille sont orientés vers un premier bilan diététique, avec possibilité de bilans complémentaires sur l'activité physique et le volet psychologique. Selon les besoins de l'enfant et sa famille, des consultations de suivi diététiques et psychologiques sont alors prescrites par le médecin de l'enfant. Cet accompagnement est assuré pour une année, renouvelable si besoin par le médecin les années suivantes pendant la durée de l'expérimentation. Ces bilans et consultations sont réalisés dans des structures sélectionnées ayant signé un accord avec l'Assurance Maladie et l'Agence Régionale de Santé. Retrouvez tous les détails et les outils élaborés pour les professionnels et les familles avec les associations professionnelles compétentes sur ameli.fr. La prise en charge est financée à 100% par l'Assurance Maladie sans avance de frais pour la famille. Un rapport d'évaluation du processus et des résultats sera remis 3 ans après le début de cette expérimentation afin d'envisager une éventuelle extension.

Pour accéder aux précédentes lettres « Actualités du PNNS » : <http://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/le-programme-national-nutrition-sante/article/lettre-actualites-pnns>